

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
Jean-Étienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Auréli GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), ~~Didier BAYENS~~, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

Le 22 FEV. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

RAPPORT N° 11-180215-DEV-

ZAE DU GABARN : AMELIORATION DE LA DESSERTTE ELECTRIQUE

M. LACRAMPE indique qu'implantée sur le territoire de la commune d'Escout, la Zone d'Activités Economique du Gabarn, bénéficie d'une situation privilégiée en bordure de la RN 134, à proximité immédiate de la future déviation Gabarn-Gurmençon (contournement d'Oloron).

Créée à la fin des années 1980, la zone du Gabarn regroupe déjà plusieurs entreprises notamment dans le domaine de la sous-traitance mécanique et aéronautique (STI, NEXTEAM GROUP). Elle présente un fort potentiel de développement.

Dès 2008, la Communauté de Communes a constitué une réserve foncière à partir de l'acquisition de trois terrains contigus situés au sud de la zone actuelle, soit environ 6 ha.

Une première phase d'aménagement a eu lieu et a permis le développement de MP SUD (Nexteam Group) ; une seconde va démarrer courant mars.

Aujourd'hui, plusieurs demandes d'extension ou d'implantation d'entreprises ont été formulées auprès du service Développement Economique de la CCHB. Elles pourraient représenter plusieurs dizaines d'emplois.

Cependant, cette zone souffre d'une mauvaise desserte électrique. En effet, elle est alimentée en aérien depuis le poste source de Légugnon et la distance entraîne une fragilité due aux aléas climatiques. Ceux-ci provoquent des microtensions et microcoupures qui impactent le bon fonctionnement des entreprises de la zone (appareils hors service, machines qui s'arrêtent, pièces défectueuses...).

Ces incidents se traduisent notamment pour l'entreprise MP SUD par des pertes d'exploitation conséquentes (48 000 € pour 2016).

Après plusieurs rencontres avec ENEDIS et l'entreprise MP SUD, et différentes études (relevés de tension sur plusieurs mois, études de faisabilité...), la solution proposée par ENEDIS serait d'enterrer la ligne HTA depuis le poste source le plus proche, lequel est situé rue du Coq à Oloron Sainte Marie.

Le devis établi par ENEDIS s'élève à 413 227.41 € HT et comprend les prestations suivantes :

- Etude et constitution du dossier
- Forages dirigés
- Mise en chantier
- Terrassements
- Armoires HTA
- Accessoires HTA

Ces travaux pourraient être financés via une aide de l'Etat (FSIL ou DETR) d'un montant de 206 613 € (50%). Le Conseil Régional pourrait éventuellement compléter le plan de financement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif annexe du Parc d'Activités du Gabarn 2018 – section Investissement.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité


- **ADOPTE** le présent rapport,
- **DECIDE** de réaliser les travaux d'enfouissement de la ligne HTA qui alimente la zone d'activités du Gabarn et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec ENEDIS,
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Etat (FSIL – DETR) et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018



Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18

Le Président



Daniel LACRAMPE



REÇU
Le 22 FEV. 2018
SOUS-PREFECTURE
OLORON Ste MARIE